Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 027-200077329-20261028-DEC_0428_2026-AU

DEC_0428_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LE CHIENDENT THÉÂTRE POUR LE SPECTACLE "3 PETITES FUGUES MATHÉMATIQUES"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté du Maire n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture du Tourisme, du Patrimoine et de l'animation,

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec le Chiendent Théâtre domiciliée 18 Boulevard de la République 04190 LE MEES pour 3 représentations du spectacle « Trois petites fugues Mathématiques » à la salle des Associations à Montfort sur Risle les 3 et 4 décembre 2026 pour un montant de 3.837,36 €.

Fait à Pont-Audemer, le 28 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON